



Le Petit Pavillon Bleu



Lettre de l'Association des Plaisanciers du Port de la Baule le Pouliguen

Bureau du Port – Square du Général Masson – 44500 LA BAULE

Tel : 02 40 62 02 13 – E-mail : contact@appbp.fr – site web : <http://appbp.fr/>

APPBP

Membre de l'UNAN

Exemplaire N°39– Adressé aux adhérents

Comité de rédaction: JP MAURICE, JP SANTINI, JC BOISADAM, JC VAUZELLE, Ch AVIGNON, G.DRAPEAU, G. VAUCLIN

EDITO DU PRESIDENT

Chers amis plaisanciers et adhérents,

Le conseil d'administration de votre association s'est réuni le lundi 7 mai 2011 pour procéder à l'élection des membres du bureau. Les membres sortants ont été réélus et eux même ont renouvelé le mandat du président sortant, votre serviteur.

Je vous remercie tous, en leurs noms, de la confiance que vous leur témoignez, c'est un encouragement important dans un moment où nous allons déployer de nouveaux efforts et consacrer à la défense de vos intérêts encore plus de temps et d'énergie.

En effet, au mois d'octobre commencera le dragage de votre port et il se poursuivra jusqu'au printemps 2013. Nous serons vigilants et nous agirons dans la limite, bien sûr, de nos moyens et des informations qui nous seront communiquées. Nous avons de bons espoirs car nous pensons que le SIVU aura à cœur de nous associer aux réunions importantes.

Lors de notre assemblée générale, monsieur le maire du Pouliguen nous a honoré de sa présence et nous lui avons fait part de nos préoccupations et des relations d'incompréhension qui marquent souvent nos rapports avec le gestionnaire du plan d'eau. Il n'est pas resté indifférent. Nous allons le revoir avec monsieur le Maire de la Baule et nous leur exposerons notre souhait de participer aux réunions qui doivent déboucher sur le choix d'un futur gestionnaire de notre port.

Pour vous : nous voulons au minimum :

La garantie d'une hauteur d'eau suffisante pour nos bateaux entre 2 dragages (1m40 par exemple)

Un engagement du gestionnaire de ne pas augmenter les redevances d'un certain pourcentage sur une durée définie.

La garantie de bénéficier d'un service équivalent à celui proposé dans les ports voisins.

Nous faisons de ces objectifs notre « feuille de route » pour la période à venir.

Depuis de nombreuses années le montant de notre cotisation est toujours de 25 €, elle est suffisante pour couvrir l'édition de 3 « petits pavillons bleus », le cocktail de l'A.G., le buffet de saison, nos fournitures et frais de bureau et ceux de correspondance.

Si vous attendez de nous plus d'actions pour la défense de vos intérêts, plus d'animations, faites nous le savoir, nous vous soumettrons alors, lors de notre prochaine assemblée générale, un nouveau budget.

Notre engagement :

- Servir au mieux vos intérêts.
- Correspondre à vos attentes.

Avec les beaux jours commencent nos sorties en mer. Profitez au mieux de ce merveilleux loisir qu'est le nautisme. Restez prudents, respectez les règles de navigation, soyez courtois, la mer n'en sera que plus sûre, plus belle et plus joyeuse. Maritiment votre,

Jean Pierre Santini



SOMMAIRE

Page 2	Compte rendu de l'Assemblée Générale
Page 3	Manifestation nautique
Page 4	Réflexions sur l'envasement du port
Page 5	3eme bassin et tirant d'air
Page 5	Sécurité Entretien
Page 5	Numéros d'urgence
Page 6	Les brèves
Page 6	Permanences APPBP
Page 6	Le mot de l'Assureur
Page 6	Rappel sur les marques d'identification
Page 6	Appel aux bonnes volontés

ASSURANCES MADER Assureur Partenaire de l'APPBP & l'UNAN

Assureur Marins !

Conditions Privilèges pour l'assurance de votre bateau
Contactez Nous !

Tél. 05 46 41 20 22

Assurances Maritimes & Transports MADER
Boulevard de la République Immeuble le challenge
BP 3004 - 17030 LA ROCHELLE Cdx 1 - France
Info@mader.fr www.mader.fr Fax: 33 (0)5 46 41 64 80

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE APPBP DU SAMEDI 7 AVRIL 2012

L'assemblée se réunit, après convocation, au foyer des anciens du Pouliguen à 18 h.30.

Il résulte de la feuille de présence qu'une centaine de personnes sont dans la salle et qu'il y a 24 pouvoirs. Le quorum est largement atteint et l'assemblée peut se tenir normalement.

Sont présents plus particulièrement :

Monsieur LAINE maire du Pouliguen
Madame COUTURIER de la SNSM.
Monsieur METAIREAU maire de la Baule, non présent, s'était fait excuser.

ACCUEIL :

Le Président Jean-Pierre SANTINI accueille cordialement l'assistance et trace les grandes lignes de son mandat :

Vie du port : implication et présence dans la CCI, au conseil portuaire et au conseil syndical. Il rappelle que la concession de la gestion du port sera remise en appel d'offres en 2012 et que nous examinerons avec attention les candidatures .

Constat que malgré le montant élevé du prix de nos emplacements, la CCI ne nous fournit pas son engagement : 1.40m d'eau sous la ligne de flottaison !

Le prochain dragage est prévu en automne 2012 ; en attendant beaucoup de bateaux s'échouent.

Notre action a permis de limiter l'augmentation du prix de nos emplacements à 3% au lieu de 4,5%.

Des actions sont à mener pour que nous ne soyons pas pratiquement les seuls à supporter le montant du dragage.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le président propose de modifier deux articles des statuts :

Article 7 :

Peut faire partie de l'association :

Toute personne ayant été locataire d'un droit de mouillage pendant au moins cinq ans et ayant participé activement à la vie de l'association en qualité d'administrateur.

Article 13 :

En cas de dissolution, les fonds restants en caisse après apurement des comptes seront remis à une œuvre de mer. Les modifications sont approuvées à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2011

Présenté par le secrétaire général J.C. BOISADAM et approuvé à l'unanimité



RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE

Présenté par le président

Le bureau de l'APPBP a rencontré au cours de cet exercice :

C.C.I. : 2 rencontres.
SIVU : quatre fois en tant qu'invité au conseil syndical
Conseil portuaire : deux fois dans l'année..



En outre :

Le conseil d'administration s'est réuni 2 fois

Le bureau s'est réuni 10 fois

Réalisation de 3 numéros de notre revue le **Petit Pavillon Bleu**

Assemblée générale du 23 Avril 2011

Organisation de deux journées extincteurs

Organisation d'un cocktail à la villa Mortureux

Quatre réunions dans le cadre de l'UNAN

Permanence tous les samedis de 11 h. à 12h.30 au local

Réponse aux sollicitations des plaisanciers.

Organisation de 6 conférences de presse.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

Présenté par Christian AVIGNON sous forme de «schémas» avec parts en couleurs différentes des principales recettes et dépenses.

Explication des « schémas » de ce qui a été réalisé en 2011, avec une part importante des frais de fonctionnement due à l'édition du « PETIT PAVILLON BLEU »

Prévisionnel 2012 avec des comptes en équilibre, ce qui permet de maintenir les cotisations à leur montant de 25,00 euros.

Le rapport du Trésorier est approuvé à l'unanimité.

ELECTION DES ADMINISTRATEURS

Administrateurs sortants se représentant :

Jean Pierre MAURICE

Jean Louis HIRBEC

Jean Claude VAUZELLE

Christian AVIGNON

Christian FEVRIER DE BREJERAC

Nouveaux candidats :

Pierre ROUSSEAU

Daniel TRUIN

Tous sont réélus et élus à l'unanimité.



Une remise de 5 à 10% est accordée aux membres de l'APPBP



Tél. : 02 40 60 20 10 – Fax. : 02 40 60 87 09

www.lamouettecommunication.com

ANIMATIONS 2012

Présenté par J.C. BOISADAM

Cocktail le 28 Juillet 2012 à 18 h.30 dans les jardins de la Villa Mortueux

Vérification des extincteurs les Samedi 02 Juin et Samedi 07 Juillet de 9h30 à 13h en face du bureau de l'APPBP .

Permanence chaleureuse tous les samedis de 11 h. à 12h..30 au bureau de l'APPBP square Général Masson.

La journée SNSM/APPBP 2012 a été supprimée en raison du trop faible nombre de participants en 2011.

POINT UNAN

Présenté par Jean Pierre MAURICE

- Evolution de la réglementation avec notamment la nécessité d'une plaque de reconnaissance à bord des bateaux (plaque avec caractères de 1 cm de hauteur).

DLM

Le comité DEFENSE DE LA MER nous a contacté pour nous demander de participer à leur action concernant l'installation d'éoliennes en mer près de nos cotes. Notre président précise que cela ne fait pas partie de notre action mais donne les coordonnées à ceux qui pourraient être intéressés :

DLM – BP 31 – 44500 LA BAULE CEDEX
C.LHORTY 0240601938

INTERVENTION SNSM

Présentée par Madame COUTURIER

- La nouvelle vedette attendue est en service
Remise par le président de l'APPBP d'un chèque de 800 euros à la SNSM en tant que membre bienfaiteur.
Rappel des règles de sécurité dont :
- Port de brassières indispensable
- Bracelet de sécurité moteur.

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Monsieur LAINE maire du POULIGUEN qui fait le point sur les travaux en cours..



Magasin d'accastillage

Route de Guérande (près de la Gare SNCF) B.P. 60 - 44510 LE POULIGUEN
Tél. 02 40 15 16 16
Fax 02 40 15 16 11
e-mail : contact@amb-yachting.com
Site : amb-yachting.com

JEANNEAU YAMAHA

LA SEANCE EST LEVEE A 20 HEURES

Un Cocktail de qualité vient compléter la soirée et permet à de nombreux plaisanciers de se retrouver.

En début de cocktail, il est rappelé que les boissons sont offertes par Sébastien DABIN, propriétaire récoltant.

RENDEZ VOUS SUR NOTRE SITE

<http://appbp.fr/>



MANIFESTATION NAUTIQUE INAUGURATION SNSM

L'association des Plaisanciers du Port de la Baule le Pouliguen était invitée au baptême de la nouvelle vedette de la SNSM.

« Bénis et protège les marins des vents contraires et des tempêtes et que des vents porteurs les ramènent sereins au port »
C'est par cette belle phrase et comme le veut la tradition que la vedette de la station SNSM CÔTE D'AMOUR a reçu la bénédiction du Père Bernard Charier .



Un grand jour pour les sauveteurs bénévoles.

La vedette du jour, samedi 31 mars, dans le port de Pornichet, c'était bien elle, la... VEDETTE la SNS 203 LA CÔTE D'AMOUR. Un soleil radieux, les bénévoles sur leur 31, une animation musicale par le Bagad de la Presqu'île Ar Poulig Gwenn qui nous a gratifié du traditionnel Amazing Grace cette musique qui donne toujours des frissons.

Depuis le mois de septembre, la vedette SNS 203, a pu faire ses preuves. Elle a déjà fait plusieurs heures de mer pour l'entraînement mais aussi en opérations de sauvetage. Le patron, les sous-patrons et les équipiers sont tous enthousiastes avec ce bel engin .

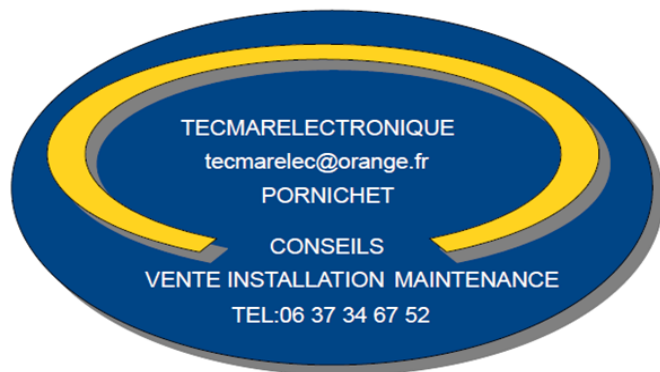


Tradition oblige, là encore, une bouteille de champagne a été brisée à l'avant du bateau. La marraine a procédé à la dangereuse opération...

Mission réussie sous les applaudissements.

Reste à souhaiter au bateau, à l'ensemble des bénévoles de la station SNSM CÔTE D'AMOUR, à ses hommes et femmes : Bon vent.

Photos prises sur site de SNSM côte d'amour



N'abordez plus vos sorties ou vos vacances en mer, sans une vérification annuelle de votre électricité et électronique marine afin de ne pas les gâcher. Je me tiens à votre disposition pour tous contrôles ou devis d'installation. Une remise de 10% sur le matériel et 5% sur la main d'œuvre sera octroyée aux membres de l'APPBP sur présentation de leurs carte d'adhérent . Bonne navigation à tous.

Nordin NABI

LES BREVES

Dernière minute:

Objet: installation du parc éolien

Selon les instances officielles, celui-ci serait installé sur le banc de Guérande.

La navigation serait autorisée mais le débarquement sur les massifs serait interdit.

La pêche de loisir , soit :

A) à la ligne à soutenir

B) Au trémail

Seraient autorisés.

A la demande de certains adhérents, nous avons eu un contact avec les affaires maritimes dans le but de faire pratiquer un contrôle volontaire de leur bateau en début de saison.

Il en résulte que :

- les contrôles volontaires préventifs ne sont pas prévus dans la législation.
- Les contrôles sont inopinés
- Un contrôle n'est valable que pour le jour même
- La remise d'une attestation de contrôle n'est valable que pour la journée et à présenter à la gendarmerie maritime, aux douanes et aux affaires maritimes.

Tout navire peut être contrôlé chaque jour au bon vouloir des services compétents.

Donc, soyez attentif à la liste de matériel de sécurité à embarquer.

PERMANENCE DU BUREAU DE L'APPBP

Nous vous rappelons que le bureau de l'association est ouvert tous les samedis de 11 heures à 12 heures 30.

Square général Masson à coté de l'ancienne capitainerie

Tel : 02 40 62 02 13

Email : contact@appbp.fr Site Web : <http://appbp.fr/>

LE MOT DE L'ASSUREUR AMTM / MADER

Pensez à interroger notre plateforme intranet concernant notre contrat d'assurance « **PRIVILEGE** »

<http://intranet.mader.fr>

Code confidentiel : **UNAN44** mot de passe : **44**

Vos interlocuteurs.

***Laure ALLOCHON (ligne directe) : 05 46 41 97 67**

***Patrick LE GONIDEC 06 07 21 37 13**

RAPPEL SUR LES MARQUES D'IDENTIFICATION OBLIGATOIRE A COMPTER DU 01/01/2012

des marques d'identification INTERNES sont imposées pour faciliter l'identification par les CROSS des bateaux à la dérive ou échoués et inoccupés, **à tous** : voiliers, navires à moteur, embarcations à rame ou pagaie et les annexes.

Elles sont constituées du n° d'immatriculation à apposer de façon visible dans le cockpit .

APPELS AUX BONNES VOLONTES

Le bureau et le conseil d'administration sont composés de bénévoles venus de différents horizons. Afin de pouvoir analyser sereinement les différents documents (financiers et/ou juridiques de la CCI), nous aurions besoin de l'avis d'experts comptables, juridiques afin d'être encore plus performant dans ces domaines.

N'hésitez pas à nous contacter.

Merci par avance.

PAVOISEZ VOS BATEAUX

Samedi 18 Août après-midi, aura lieu la manifestation « PORT EN FETE » sur le quai côté POULIGUEN. Cette fête est organisée par le Comité des Fêtes et la Chaloupe Sardinière. De nombreux vieux gréements viendront s'amarrer dans le port après avoir fait une parade dans la baie. Pour les accueillir et donner un air de fête à nos bateaux notre association vous encourage à pavoiser vos bateaux.

A noter l'entrée des vieux gréements dans le Port à la marée étaie entre 17 H et 18 H.



LA BAULE NAUTIC

www.labaulenautic.com



BÉNÉTEAU

WHITE SHARK

Fountain Fajet
CATAMARANS

Chantier naval, accastillage, vente, réparation, entretien

Au Pouliguen 02.40.15.51.10, à Pornichet 02.40.61.03.78, à Piriac sur mer 02.40.23.68.97

REFLEXIONS SUR L'ENVASEMENT DU PORT



Notre port s'envase de plus en plus vite et atteint une cote catastrophique. Les bateaux sont échoués à marée basse y compris aux coefficients de morte eaux. (voir photo).

D'où proviennent ce sable et cette vase ?

Pour le sable qui se dépose essentiellement dans l'avant-port, il provient de la plage de La Baule qui a été ré-ensablée ces dernières années pour les estivants.

Pour la vase, nous pouvons nous poser la question sur l'impact des dragages d'entretien dans l'estuaire de la Loire et rejetés à la Lambarde.

Objectif du dragage de l'estuaire de la Loire:

Les estuaires sont des lieux privilégiés d'accumulation des sédiments. Des dragages d'entretien s'avèrent nécessaires au niveau des souilles, du chenal, pour maintenir des profondeurs navigables, notamment dans les secteurs où la puissance hydraulique du fleuve n'est pas suffisante pour y parvenir.

Les volumes dragués annuellement sont irréguliers. Ils ont atteint au maximum, plus de 17 000 000 de m³ en 1996, au minimum, près de 6 000 000 m³ en 1990, et environ 7 000 000 m³ en 2006 ; et représentent sur 20 ans, près de 230 millions de m³. La majeure

partie des dragages d'entretien s'effectue dans les sections aval du chenal de l'estuaire externe à Donges. Aujourd'hui, les sédiments exportés hors de l'estuaire sont rejetés à la **Lambarde** par la Digue Aspiratrice en Marche (DAM) le Samuel de Champelain (en moyenne plus de 6,4 millions de m³ par an, depuis dix ans).

Un arrêté interpréfectoral, pris en 2003 autorise le Port Autonome de Nantes Saint Nazaire à immerger les déblais de dragages à la Lambarde, pendant 10 ans (source rapport Gip Loire Estuaire novembre 2007). Qu'en sera-t-il après 2013 ?

Coût du dragage de l'estuaire de la Loire :

Le coût des dragages a varié entre 15 et 25 millions d'euros ces dix dernières années et s'élevait à près de 20 millions d'euros en 2006. Le financement se partage entre le port autonome et l'Etat .(source rapport Gip Loire Estuaire novembre 2007).

Quelques chiffres :

Le dragage du port de La Baule Le Pouliguen représente environ 80 000 m³ (soit 0,08 million de m³) tous les 4 ans.

Les rejets du dragage de la Loire représentent 6 400 000 de m³ par an soit 25 600 000 m³ tous les 4 ans. **Pour rappel, le dragage de notre port tous les 4 ans représente moins d'une semaine de dragage de l'estuaire soit 0,32% des volumes rejetés à la Lambarde !.**

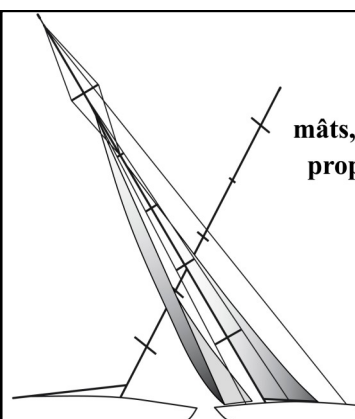
Rappelons que la Lambarde est située à 5,5 milles de l'entrée du port de La Baule Le Pouliguen.

Compte tenu du point de rejet à La Lambarde et de l'influence des courants, nous pouvons nous poser la question de l'impact de ces rejets sur les sédiments retrouvés dans le port.

Qui se pose la question sur la provenance des sédiments ? Notre association n'est pas tenue au courant d'éventuelles études réalisées mais ce sont les plaisanciers du Port de La Baule Le Pouliguen par leur redevance annuelle qui payent le dragage à hauteur de 89% du coût de cette opération répétitive.

S'il s'avère qu'une partie des sédiments provient des rejets à la Lambarde, ne peut-on pas faire appliquer le fameux « pollueur payeur » qui nous avait été formulé par le Président du Conseil Général pour faire supporter les coûts du dragage à hauteur de 89% aux plaisanciers (comme si les plaisanciers étaient responsables de l'envasement).

NOTA : les volumes de dragage dans l'estuaire ont été relevés dans le document officiel édité par GIP Loire estuaire octobre 2011 consultable sur Internet à l'adresse suivantes : http://www.loire-estuaire.org/documents/pdf/L1E3_MAJ2011_BD.pdf.



S.F GREEMENT

mâts, bômes, tangons, bout-dehors, câbles, sertissage, matelotage, accastillage, matage, dématage
propulseurs d'étrave, guindeaux, instrumentation, confort à bord, équipements, propulsion

Les Sables d'Olonne - Ile de Noirmoutier - Piriac sur Mer

Tél : 09 64 38 23 42 - 06 87 23 57 56

Fax : 02 51 39 64 52

rue de l'estacade 85630 Barbâtre - sf.greement@free.fr

WWW.SF-GREEMENT.FR

Confiez-nous le financement de votre bateau en crédit ou en LOA. Plus d'informations dans votre agence **Crédit Maritime de la Baule**.

FRAIS DE DOSSIER OFFERTS SUR VOTRE FINANCEMENT*!

* Sous réserve d'acceptation du dossier, voir conditions en agence.

Le **Crédit Maritime Atlantique** vous accueille dans son agence de la Baule

297, Av de Lattre de Tassigny
44490 LA BAULE
☎ 02 40 60 96 36



www.creditmaritime-atlantique.fr

3^{ème} BASSIN ET TIRANT D'AIR SOUS LE PONT SÉPARANT LE 2^{ème} ET 3^{ème} BASSIN

Nous avons remarqué depuis 2 ans (le dernier dragage a eu lieu en 2008-2009) et, c'est encore plus vrai maintenant, que nous avons de plus en plus de mal à passer sous le pont à plus ou moins 1heure de la marée haute, quand le coefficient de marée atteint 85.

Un bateau à moteur de 5.50 mètres, et disposant d'un mât de feux fixe, procure au bateau un faible tirant d'air, par rapport aux bateaux avec cabine.

A l'étal de la pleine mer, c'est normal, mais à 1heure de celle-ci, c'est plus inquiétant.

Notre port s'envase c'est sûr, il sera dragué fin 2012 début 2013, et nous remarquons que le 3^{ème} bassin était toujours dragué en dernier et dans la précipitation pour pouvoir démarrer la saison dans de bonnes conditions. Ceci peut expliquer cela. C'est peut-être une des raisons du passage difficile sous le pont, lors de certains coefficients de marée nous ne parlons pas des gros coefficients, qui nous bloquent dans le premier bassin. Il y a dans le 3^{ème} bassin des petites unités qui ne sortent pas toujours à la journée, mais qui sortent souvent pour une durée de 1h ou 2h.

Pour infos : nous sommes allés à la cale de carénage du premier bassin le 26 avril dernier, pour nettoyer un bateau, et nous passions juste sous le pont à marée haute avec un coefficient de 65.

SECURITE ET ENTRETIEN

Malgré l'absence obligatoire de réflecteur radar, nous recommandons l'installation de celui-ci car il reste un instrument indispensable pour vous signaler, les mats des voiliers étant en alliage léger donc magnétique et ne produisent pas d'écho sur l'écran radar.

Compte tenu de l'envasement excessif, veuillez au bon état de votre turbine eau de mer.

Pour lutter contre les effets destructeurs de l'électrolyse, surveillez vos anodes.

Information sur la validité des extincteurs

_ Référence : Division 240 relative aux navires de plaisance à usage personnel

_ Lien : http://www.mer.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/annexe_arrete_110308_cle78ba79.pdf

_ Le nombre d'extincteurs à détenir à bord et leurs caractéristiques sont définis par la division 240

_ Leur validité y est définie : "La durée de vie et la périodicité des contrôles des extincteurs sont fixées par le fabricant".

_ "Durée de vie et périodicité des contrôles" peuvent être expliquées comme suit :

Les extincteurs neufs sont "bon pour emploi" jusqu'à la date limite inscrite sur le corps de l'appareil. Puis cette période peut-être prorogée suite à une vérification de son état par le fabricant lui-même ou par une entreprise agréée. C'est cet organisme vérificateur qui définit, sous sa responsabilité, la nouvelle durée de validité d'emploi de l'extincteur

_ NOTA :

1. Ces "contrôles périodiques" ne sont pas gratuits ! Il y a donc un calcul à faire : vaut-il mieux faire vérifier ses extincteurs pour proroger leur validité d'emploi ou en acheter des neufs valables pour x années ?

2. Il convient, lors de l'achat d'un extincteur neuf, de faire bien attention à ce qu'il ait encore le plus grand potentiel d'emploi, certains constructeurs accordant à leurs produits des périodes de validité plus ou moins importantes : 3, 4, voire 5 ans. Or, certains commerçants peuvent avoir surestimé leur potentiel de vente et n'avoir pu "écuser" leur stock dans l'année de fabrication. Ces extincteurs sont donc toujours dans les rayons en début de saison suivante, avec par conséquent leur période de validité bien entamée !

NUMEROS D'URGENCE.

Numéro du CROSS ETEL : 02 97 55 35 35 ou le 112.

Pour votre sécurité, privilégiez la VHF canal 16 !!!

Vous êtes dans le vent...

Vêtements Pêche Déco marine Nautisme

La boutique de la Coopérative Maritime

LE CROISIC
Face à la Criée
Tél. 02 40 15 71 01

SAINT NAZAIRE
4, bd René Coty
Tél. 02 40 22 21 71

REMISE 5%
aux Adhérents de l'APPBP
sur présentation de leur carte de membre
Sauf articles en promotion ou solde.